

Etude des avocats

**LKNR & ASSOCIÉS**

Reçu le 03.02.2021 Arch. no. 40.15  
 Approuvé par .....  
 Séance du .....  
 Compte no .....

YVES NICOLE

Rue des Remparts 9  
 CH-1400 Yverdon-les-Bains

Tél. : +41 (0) 24 424 04 17  
 Fax : +41 (0) 24 426 16 48  
 yves.nicole@lknr.ch

CCP n° 10-27512-3  
 TVA n° 295 386

Municipalité de la Commune de  
 Montpreveyres  
 Chemin de l'Eglise 6  
 1081 Montpreveyres

Secrétariat fermé le  
 mercredi après-midi

Yverdon-les-Bains, le 2 février 2021  
 N/lc/1163

FILIPPO RYTER  
 AVOCAT  
 LICENCIÉ EN DROIT AVEC THÈSE  
 SPÉCIALISTE FSA EN DROIT DU TRAVAIL  
 MEMBRE FSA ET OAV

YVES NICOLE  
 DOCTEUR EN DROIT, AVOCAT  
 CHARGÉ DE COURS À L'EPFZ  
 ET À L'UNIL  
 SPÉCIALISTE FSA EN DROIT DE LA  
 CONSTRUCTION ET DE L'IMMOBILIER  
 MEMBRE FSA ET OAV

MANUELA RYTER GODEL  
 LICENCIÉE ES LETTRES  
 LICENCIÉE EN DROIT  
 DIPLOMÉE POSTGRADE (LLM)  
 EN DROIT EUROPÉEN ET  
 EN DROIT INTERNATIONAL ÉCONOMIQUE  
 AVOCATE  
 MEMBRE FSA ET OAV

GERMAIN QUACH  
 AVOCAT  
 MASTER OF LAW  
 MEMBRE FSA ET OAV

**Opposition à la révision du plan d'affectation communal –  
 Parcelle no 390 propriété de Tam Trading SA, rue du Village 11**

Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux,

Agissant au nom de l'opposante Tam Trading SA, je reviens à l'affaire citée en titre.

Comme j'ai déjà eu l'occasion de vous le préciser, ma mandante a pris connaissance de l'enquête publique complémentaire apportant certaines modifications au projet de plan d'affectation et à son règlement d'application.

Ma mandante pourrait, par gain de paix, se satisfaire de cette modification. Cela étant, elle renonce aux conclusions principales qu'elle a prises sous chiffre 4 de son opposition du 13 juillet 2020. Elle maintient les conclusions subsidiaires qu'elle a prises, qui tendent à ce que la partie ouest de la parcelle no 390 soit colloquée en aire de jardin au sens de l'art. 17 RGATC, ce qui correspond aux modifications prévues dans le complément d'enquête publique.

Veillez agréer, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, l'assurance de ma considération distinguée.

Yves Nicole, av.